

## Annexe 2. Types d'usage à considérer en correspondance avec la situation de droit du terrain

<b>TYPES D'USAGE</b> <b>Affectation au plan de secteur ou au schéma d'orientation local</b> <b>ou à la carte d'affectation du sol</b>	I	II	III	IV	V
zone forestière	X				
zone naturelle	X				
zone agricole		X			
zone d'habitat			X		
zone d'habitat à caractère rural			X		
zone d'extraction			X		
zone d'aménagement communal concerté			X		
zone d'espaces verts			X		
zone de loisirs				X	
zone de parc				X	
zone d'aménagement communal concerté à caractère économique				X	
zone de services publics et d'équipements communautaires				X	
zone d'activité économique mixte				X	
zone d'activité économique spécifique marquée de la surimpression « G.D. »				X	
zone de services publics et d'équipements communautaires marquée de la surimpression « CET » ou « CETD »					X
zone d'activité économique industrielle					X
zone d'activité économique spécifique marquée de la surimpression « R.M. » ou « A.E. »					X
zone de dépendances d'extraction					X
zone d'enjeu communal	Affectation en fonction du schéma d'orientation local ou de l'usage sur la carte d'affectation des sols				
zone d'enjeu régional	Affectation en fonction du schéma d'orientation local ou de l'usage sur la carte d'affectation des sols				